



**Siège social :** ☒ 5, square du Jaunais 44400 REZE

**Correspondances :**

Présidente : Martine SORTAIS

☒ 5, square du Jaunais 44400 REZE

☎ 02.40.75.12.95

Secrétaire : Laurence DERUDDER

☒ 16, rue de l'espoir 44840 LES SORINIÈRES

☎ 06.64.75.12.95

☎ 02.28.00.91.44

☎ 06.30.01.01.95

## REGLEMENT DE LA RANDONNEE DU ROLLER SKATING REZEEN DU 18 MARS 2007

### 1. PARCOURS

---

Le Roller Skating Rezeen organise une randonnée de 20 km environ le dimanche 18 mars 2007 à travers Les Sorinières, Rezé et Nantes.

**Lieu de départ de la randonnée :**

**Piste des Sorinières. Rue du Bocage, aux Sorinières  
Regroupement à 9h45 - Départ à 10h00**

### 2. ENCADREMENT RANDONNEE

---

Une randonnée de 20 km le matin

1 véhicule de tête, avec secouristes

Une vingtaine de personnes assurant la sécurité aux intersections

1 véhicule de signalisation arrière

1 véhicule balai et secours

Les personnes et véhicules assurant la sécurité, sont munis de téléphones portables et de talkie-walkie et peuvent communiquer entre elles

### 3. REGLEMENT

---

Cette matinée est organisée par la section rando loisir du Roller Skating Rezeen.

**Inscriptions :** les inscriptions se font sur le lieu de départ à partir de 9H00

**Participation :** la randonnée est ouverte aux non licenciés majeurs et aux licenciés de plus de 15 ans. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants de moins de 18 ans. Le port du casque est obligatoire et les protections vivement recommandées.

**Ravitaillements prévus :** un ravitaillement est prévu à mi-parcours. (au niveau du restaurant Le Roquio).

**Sécurité :** la sécurité routière est assurée par les commissaires en voitures, ainsi que par les cyclistes et les patineurs expérimentés qui accompagnent le groupe.

**Responsabilité civile :** les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et les participants non licenciés par une police de groupe ( MMA ).

**Règle de conduite sur le parcours :**

Obligation de respecter les consignes des équipes d'encadrement de l'organisation.

Obligation de respecter le code de la route et de rester sur la voie de circulation de droite.

**Annulation :**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité (mauvaises conditions météorologiques,...)